

Culture
Tribune
Politique
Politique Internationale
De Bonnes Sources
Insolites

Finances

Bourse De Casa

Les OPCVM

Marché Des Devises

Marché Des Taux

Les Documents De
L'Economiste

Forum

Vidéotheque

Chiffres Clés De
L'Economie
Marocaine

Documents

Communication
Financière

Agenda

Nos Documents
Qualité

Enquetes

Cette affaire qui a été très suivie tourne autour de l'héritage d'un couple, les Brissot.

Ayant vécu toute leur vie au Maroc, Olga et Georges sont décédés respectivement en 2007 et 2011. Ce vieux couple sans enfants laisse derrière lui une grosse fortune et des présumés héritiers testamentaires. A part le neveu, l'ancien gardien de la villa, Houssin El Haouzi, et Mustapha Him, qui se présente comme «ami» du couple, surgissent pour revendiquer des droits sur la succession et plus particulièrement sur une villa de plus de 3.400 m2 située à Aïn Diab à Casablanca.

Ce dossier sera donc rouvert. La partie civile trouve le montant accordé au titre de réparation en dessous de ses prétentions. «Nous réclamons 3 millions de DH en plus des dommages et intérêts. Cette somme a été retirée d'un compte bancaire et n'a jamais été restituée à qui de droit», nous déclare Me Massaoud Leghlimi. Il est l'un des avocats de Gérard Bénitah. A part la partie civile, le ministère public a également fait appel. Lui qui dans son réquisitoire du 5 février dernier a également mis en cause la responsabilité pénale du neveu des Brissot. Accusé qu'il était d'escroquerie et d'abus de confiance, le substitut du procureur du Roi lui reprochait «d'avoir procédé à une vente immobilière en France alors qu'il ne disposait plus de mandat de gestion pour le faire». Il est fort probable que le ministère public n'ait pas été satisfait par les peines prononcées. Les accusés ont à leur tour fait appel auprès de la Chambre criminelle de la Cour d'appel de Casablanca. La juridiction qui va statuer en 2e ressort verra fort probablement le procès redémarrer à la fin du 2e semestre 2014. D'autres procès liés à des présumés actes de spoliation de biens immobiliers vont commencer à partir de la mi-mars 2014 (voir infra). C'est dire que l'affaire Brissot sonne le glas d'un phénomène qui a fait beaucoup de dégâts

Repères



■ 7 août 2013

Clôture de l'instruction.

Le juge

Noureddine

Dahin signe l'ordonnance de renvoi. Les

infractions retenues sont: crime d'association de malfaiteurs, faux et usage de faux, escroquerie, abus de confiance...

■ 25 décembre 2013

Ouverture du procès. Ce sont 7 personnes qui sont au banc des accusés. Trois personnes se présentant comme promoteurs immobiliers sont en détention provisoire. Notaire, avocat, l'ancien gardien de la villa et le neveu des Brissot comparaissent en état de liberté.

■ 29 janvier 2014

Début des plaidoiries. La défense plaide unanimement l'innocence. Les plaidoiries vont s'enchaîner chaque mercredi jusqu'au 12 février.

■ 5 février 2014

Réquisitoire du ministère public qui réclame des peines exemplaires. L'accusation fait valoir un dommage subi par l'ensemble de la société marocaine et où sécurité contractuelle et investissement sont en jeu.

■ 12 février 2014

Prononcé du jugement par le président de la Cour Mustapha Kabil. L'accusation est soumise par le verdict. Un avocat, Radouan Khalfaoui, a eu droit à un an avec sursis. Le notaire, Al Arbi Mouktafi, et l'ancien gardien sont immédiatement arrêtés. □

et qui continue de le faire.

Faiçal FAQUIHI & Sarrae BOUAYAD

Une première brèche ouverte



[Accueil](#) [L'Economiste](#) [Abonnement](#) [Contacts](#) [Votre Publicité](#) [Publi-rédactionnel](#) [Plan Du Site](#) [Mentions Légales](#)



© 2010 l'économiste.
Tous droits réservés.

www.leconomiste.com

